

Compte rendu de la séance du 22 juin 2020

Président : MANGEART Jean-christophe
Secrétaire de la séance:Ghislain CHEVALIER

Présents : Monsieur Jean-Christophe MANGEART, Monsieur Damien GALLOIS, Monsieur Ghislain CHEVALIER, Madame Delphine HUSSON, Monsieur Laurent CUVILLIER, Madame Aurore DHONDT, Monsieur Sébastien JOLY, Monsieur Simon JARJOT, Monsieur Laurent SALLES, Monsieur Yohann CHENET, Madame Caroline MAHIEUX

Excusés : /
Absents : /
Réprésentés : /

Ordre du jour:

- Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale
- Subventions 2020
- Amortissements EP travaux 2019
- Extension de réseau Rue de la Fontaine
- Budget 2020
- Droit de passage chemin de finage pour l'accès au Parc éolien de Cheppes 2
- Désignation des membres pour la Commission de contrôle des listes électorales
- Informations municipales au travers d'une application sur portable
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

- Lecture et approbation du dernier compte rendu.
- Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2020 (2020 020)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de voter le montant des taux d'imposition pour la fiscalité directe locale.

Il rappelle que ,suite à la réforme de la taxe d'habitation, il n'y a plus lieu de voter son taux .

Il expose que les taux d'impositions de la Communauté de Communes de Moivre à la Coole restent inchangés cette année et que le budget de la commune s'équilibre avec les bases telle qu'elles ont été notifiées . Il propose donc de ne pas modifier les taux.

Remarque est faite par un conseiller qu'il serait peut-être préférable d'augmenter régulièrement les taux chaque année, plutôt que risquer une brutale hausse .

Un débat s'en suit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à 10 voix POUR et 1 CONTRE**

DECIDE de maintenir les mêmes taux qu'en 2019 et les valider ainsi :

Taxe Foncier Bâti: 7.88

Taxe Foncier Non Bâti : 8.65

CFE : 9.80

- Amortissement des Travaux d'éclairage public de 2019 (2020 021)

Monsieur le Maire rappelle que

selon l'article L2321-2 (27° au 29°) du Code Général des Collectivités Territoriales l'article L2321-2 (27° au 29°) qui fait la liste des dépenses obligatoires,

l'article L2321-3 qui prévoit un décret d'application sur les amortissements (R2321-1)

et particulièrement l'article L2321-2 28° qui spécifie que le seul amortissement obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants sont les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées (compte 20412),

il y a lieu d'amortir les travaux d'éclairage public dans diverses rues de la commune , réalisés en 2019 .

Le Maire explique que la commission finances propose une durée d'amortissement de cinq ans, après étude du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'amortissement des travaux d'éclairage public d'un montant global de 11067.05 euros sur une durée de cinq ans,

VALIDE les opérations d'amortissement pour 2020

INSCRIT les sommes au budget 2020.

- Extension de réseau Rue de la Fontaine (2020 022)

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau Rue de la Fontaine, en lien avec une nouvelle construction.

Les travaux sont estimés à 2608 euros, le SIEM exécutant la tranchée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE ces travaux d'extension de réseau d'un montant de 2608 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

- Vote du budget 2020 (2020 023)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2020 tel que résumé ci dessous:

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	370 599,60
	225 676,00	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
	144 923,60	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	370 599,60
		370 599,60

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	592 866,68
	919 345,72	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	297 164,32
	0,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	29 314,72	(si solde positif)
	0,00	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	919 345,72
		919 345,72

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 289 945,32
		1 289 945,32

Dont subventions détaillées à l'article 6574.

- Droit de passage pour l'accès au Parc éolien de Cheppes 2 (2020 024)
Le Maire présente la demande de la Société Calycé Développement, exploitante du Parc Eolien de Cheppes 2, d'emprunter le Chemin de finage situé sur la commune de Faux-Vésigneul pour accéder plus directement à son parc. Il est précisé qu'aucun aménagement ne serait à prévoir et que la Société propose de signer une convention d'indemnisation pour la commune.

Le Maire rappelle la position défavorable du conseil quant à l'installation de ce parc, eût égard aux nuisances diverses déjà subies par les habitants avec la proximité des éoliennes actuellement en place.

A près en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix CONTRE et 1 voix POUR , REFUSE à la Société Calycé Développement le passage sur le chemin de finage de la commune de Faux-Vésigneul pour l'accès au Parc éolien Cheppes 2.

- Désignation des membres pour la Commission de contrôle des listes électorales: Représentant du conseil municipal , titulaire : Laurent Cuvillier et suppléant : Laurent Sallès. Les représentants du Préfet et du TGI seront désignés par ces services respectifs.
- Application sur portable pour la transmission des informations municipales : Le principe est retenu. Plusieurs possibilités existant, le sujet doit être approfondi et sera étudié lors d'un prochain conseil.
- Questions diverses :
 - Présentation du devis de la Société Phélizon pour les cavurnes à installer dans chacun des trois cimetières communaux.. Les autres entreprises n'ont pas répondu aux demandes de la mairie. Accord de principe du conseil. A redétailler, notamment pour définir l'emplacement dans les cimetières.
 - Note sur le civisme à faire aux habitants : nettoyage des trottoirs devant les habitations, entretien des terrains privés (hautes herbes, chardons , élagage des branches...)
 - Abri bus de Fontaine : descente d'eau à refaire
 - Commission Voirie + Espaces verts : réunion prévue le 30 juin à 18h30

La séance est levée à 0h15.